# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2026

## Point n°6

# DELIBERATION :
# Révision des modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2026-2027.

### Références réglementaires :

***VU*** *les statuts de l'Université d'Orléans ;*
***VU*** *l'article R719–50 du code de l'éducation créé par le décret n° 2013–756 du 19 août 2013 relatif à l'exonération des droits de scolarité dans les universités ;*
***VU*** *les articles R 719-49, R 719-49-1 et R 719-50-1 du code de l'éducation qui fondent les exonérations réglementaires avec l'article R 719-50 du code de l'éducation ;*
***VU*** *l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;*
***VU*** *Décret n° 2026-385 du 19 mai 2026 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur*
***VU*** *la délibération 2026-30 du Conseil d'Administration du 17 avril 2026 relative à Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2026-2027 ;*

### Eléments de contexte et présentation succincte :

Les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaires sont révisées suite à la parution du Décret n° 2026-385 du 19 mai 2026 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire 2026-2027 révisées sont jointes en annexe.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2026-30 du Conseil d'Administration du 17 avril 2026.

### Le Président soumet aux administrateurs la proposition suivante :

Approbation de la révision des modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2026-2027.

**Dans le cas où le point a fait l'objet d'un examen préalable par une autre instance :**

| Conseils ou instances : | DETAIL DU VOTE | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Date | Pour | Contre | Abstention |
| CFVU | 26/10/2026 | 17 | 0 | 0 |